

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le trois février, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2015

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M.SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle

Etaient EXCUSEES : Mme FLANEAU Emilie, Mme BAHIER Marie-Laure.

Madame TRIGUEL Valérie a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2014

Distribution des comptes rendus des conseils communautaires des 17 décembre 2014 et 21 janvier 2015

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- demande de location de champ parcelle ZM 31 par M. MARTEL
- reprise délibération loyer restaurant l'Entretemps

1- Conseil Général de la Mayenne

1-1 chartre solidarité eau

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Général (Direction de la solidarité enfance famille et insertion) concernant la contribution à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte solidarité eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✚ D'adhérer à la charte solidarité eau pour l'année 2015 par participation financière à raison de 0,2049 € par abonné
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le coupon réponse d'adhésion

1-2 Couche de roulement RD 33

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a refait en août 2014 la route départementale 33 correspondant aux rues du stade, du château et jusqu'à l'entrée de Lassay-les-Châteaux. Malheureusement il s'avère que la couche de roulement utilisée lors de ces travaux génère d'importantes nuisances sonores. De ce fait, les riverains vivent très mal la situation. Une pétition a d'ailleurs été faite et a été transmise au Conseil Général de la Mayenne par le biais du conseiller général M. DUJARRIER.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré ce jour les responsables de la voirie du Conseil Général afin de constater sur site ce problème. Monsieur le Maire fait un résumé de l'entrevue aux conseillers : le Conseil Général va demander à un laboratoire de faire des mesures de granulométrie et de carottage afin de voir quelles mesures adoptées pour diminuer le bruit occasionné par cette couche de roulement.

Une des hypothèses avancée est celle du matériau utilisé pour la réfection de la route. Suite à ces analyses, il sera procédé à des tests de bitume ou revêtement beaucoup plus fin sur une partie de la voie (100 mètres dans un premier temps) pour s'assurer de la résolution du problème avant de refaire toute la voirie RD33 bourg.

Monsieur le Maire indique que les responsables de la voirie du Conseil Général ont également évoqué la possibilité de mettre en place des chicanes sur la RD 33 afin de limiter la vitesse et de renforcer la sécurité sur cet axe très fréquenté de notre commune.

Dans ce cas, il faudrait que la commune s'engage dans un processus d'amélioration et de sécurisation de cette partie de voirie.

2- Communauté de commune LE HORPS/LASSAY validation des rapports du SPANC et Ordures Ménagères

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les rapports d'activité annuels du SPANC et du service Ordures Ménagères. Il expose au Conseil Municipal le fonctionnement de ces services et répond aux questions de l'assemblée délibérante sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De valider les rapports d'activité du SPANC et des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes LE HORPS/LASSAY

3- Déclaration d'Intention d'Aliéner 29 rue du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEONIE VAZEILLE, notaire au HORPS une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble et le terrain situés sections B numéro 256 et ZM numéro 126

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre Mme LUGAND Nadine et Monsieur TOUCHARD Kévin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De ne pas préempter sur les parcelles cadastrées B 256 et ZM 126
-  Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEONIE VAZEILLE)

4- Défibrillateur : mise en place d'une formation ouverte au public pour son utilisation

Monsieur le Maire informe qu'un défibrillateur a été installé sous le porche d'entrée de la salle de loisirs le 22 janvier 2015. Dans ce cadre, la Mairie doit organiser une formation de sensibilisation à l'utilisation de ce matériel. Il s'agit d'une des conditions sine qua non pour l'obtention de la subvention de 750 € par la fondation CNP assurances. Monsieur le Maire précise que cette sensibilisation est néanmoins un élément nécessaire afin que la population de Charchigné se familiarise avec ce dispositif pouvant sauver des vies.

L'union départementale des sapeurs pompiers de la Mayenne nous a proposé une formation AMD (Alerter/ Masser/ défibriller) au tarif de 10€/ personne. Les pompiers dispensent cette formation pour un groupe de vingt personnes soit pour un coût de 200 €. Il est précisé que dans ce cadre la fondation CNP reversera une aide de 100 €.

Trois membres du Conseil Municipal proposent de participer à cette formation : Messieurs JEUSSE, RIOULT-LERICHE et BUSSON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider l'organisation de la formation AMD (Alerter/ Masser/ défibriller) de l'union départementale des sapeurs pompiers de la Mayenne pour un montant de 200 €
- ✚ De contacter les associations communales afin que celles ci définissent deux membres intéressés par cette formation
- ✚ De prendre contact avec l'école et les employés communaux pour ceux et celles qui seraient également intéressées.

5- Boulangerie de Charchigné : achats et demande de subvention

5-1 Achats boulangerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en matériel de Mmes CAUMONT et LAMARE qui reprennent la boulangerie de la commune.

La diviseuse dont nous avons déjà parlé de son changement lors de la précédente gérance est très vétuste. Monsieur le Maire propose donc son remplacement (coût HT de 5 000 € HT). Les boulangères demandent également s'il est possible de leur fournir des plaques de cuisson ainsi qu'une balance (environ 200 € pour les plaques et 367.20 € TTC pour la balance professionnelle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider l'achat d'une diviseuse ronde auprès de la société Dépannage Fournil pour un montant de 5 000 € HT.
- ✚ De valider l'achat de plaques de cuisson et d'une balance industrielle

5-2 Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de la Mayenne accorde une subvention appelée « aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural » (aide de l'ordre de 25% sur un montant HT de 4000€ mini à 20 000 € maxi). Les divers achats de la commune (diviseuse, balance, plaques de cuisson ...) pour l'équipement de l'enseigne « La petite Boulang' », commerce de boulangerie, pâtisserie, épicerie repris par Mmes CAUMONT et LAMARE au 16 février 2015 entrent dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De solliciter l'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural auprès du Conseil Général
-  De valider le plan de financement
-  De charger Monsieur le Maire des démarches nécessaires et de signer tous les documents correspondants

6- Vente ancienne table du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe que l'ancienne table du Conseil Municipal a trouvé preneur au prix de 200 € et qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de formaliser la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De vendre l'ancienne table du conseil municipal au prix de 200€
-  D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

7- Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables concernant des factures Commune (loyers, cantine) pour un montant total de 1818.15 €

- Redevables Commune :

M et Mme GUEDON : 1818.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux,
-  Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
-  Décide l'admission en non-valeur de ces titres
-  Charge Monsieur le Maire d'émettre les mandats correspondants.

8- Compte rendu commission Logements

Monsieur SOULARD Alain, membre de la commission logements présente les travaux à effectuer au sein du 13 rue de valoré (logement de l'école) afin d'obtenir l'accord du Conseil Municipal.

Des travaux de rafraichissement sont à prévoir dans l'ensemble du logement : peinture, réfection sols, tapisseries. Afin d'améliorer la performance énergétique du logement il est proposé un changement des menuiseries bois par du PVC (sur l'ensemble des ouvertures à l'exception de deux fenêtres sur la façade sud qui sont déjà en PVC). Monsieur SOULARD présente diverses options concernant le choix des menuiseries et l'option retenue par le Conseil Municipal est celle de menuiseries PVC avec volets électriques. Trois entreprises ont été consultés (Delferm', Poupin et Comte), la mieux disante est la société Delferm' avec une proposition à 6 649.07 €, le Conseil Municipal valide ce choix. Il est également décidé de transformer la porte d'entrée située dans la partie cuisine en fenêtre. Il serait également judicieux que la cloison située entre la cuisine et la salle à manger soit partiellement abattue afin d'harmoniser l'espace. A l'exception de la pose des menuiseries, les travaux seront réalisés par les agents communaux.

Le conseil municipal valide l'ensemble de ces travaux.

Mme BOUSSELET Nadine, responsable de la commission, consulte le Conseil Municipal concernant l'attribution du pavillon communal situé au 11 rue des forges à M. HAMON et Mme BARRE, déjà locataires de la commune et, qui souhaiteraient déménager de leur logement actuel pour celui situé rue des forges car celui-ci comporte trois chambres.

Le Conseil municipal donne son accord et souhaite que ce changement de logement soit effectué dans les meilleurs délais.

9- Location champ M. MARTEL

Madame Sylvie MARTEL est invitée à sortir de la salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MARTEL Bernard a adressé un courrier demandant si la commune pouvait lui mettre en location le champ communal, situé rue de la bruyère (ZM 31) pour la pâture de ses chevaux, moyennant un tarif de location pour l'année de 110 €. Il est toutefois précisé qu'il s'engage à laisser le terrain si la commune venait à en avoir besoin.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur MARTEL Bernard à louer le terrain rue de la bruyère pour un montant de 110 € pour l'année 2015
- Demande que Monsieur Martel Bernard s'engage à laisser le terrain dès lors que la commune souhaitera le récupérer quel qu'en soit la raison.
- D'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

Madame Sylvie MARTEL regagne la salle du Conseil Municipal

10-Reprise délibération loyer restaurant l'Entretemps

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de Mr Le Percepteur, il est nécessaire de reprendre la délibération concernant la fixation du loyer du restaurant l'Entretemps repris par la SASU du Bourg en octobre 2014. En effet, une erreur a été commise lors du conseil municipal du 15 septembre 2014, concernant le montant HT du loyer de la partie commerce : il fallait appliquer un taux de TVA de 20% et non de 19.6% comme cela a été fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de fixer le loyer de M. ALLARD Christian, gérant de la SASU du bourg, à hauteur de 600€ se décomposant comme suit :
 - 333.33 € HT soit 400 € TTC, pour la partie commerce
 - 200 € pour la partie logement
- ✚ Décide de demander le premier loyer d'habitation à partir du 06 octobre 2014, date correspondant à l'entrée du locataire.
- ✚ D'exonérer le loyer commercial pendant les six premiers mois d'activité
- ✚ Décide que la révision soit effectuée au 1^{er} octobre de chaque année
- ✚ Désigne Maître AMOUYAL pour la rédaction de ce bail (les frais étant répartis comme suit : 50% à charge du repreneur, 50% à charge de la commune)
- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents correspondants.
- ✚ Décide de donner un avis favorable à M. ALLARD pour la mise en place d'une terrasse, le Conseil Municipal souhaite néanmoins consulter les plans du projet avant de donner son accord définitif

11- Questions diverses

a) Conteneurs tri à la salle de loisirs

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 un nouvel emplacement avait été défini concernant les conteneurs de tri sélectif situés derrière la salle de loisirs.

Les services de la Communauté de Communes LE HORPS/ LASSAY chargés de la collectif de ces déchets demandent s'il ne serait pas possible de placer ces conteneurs devant la salle des fêtes afin de faciliter les manœuvres pour la vidange des bacs.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide de répondre négativement à cette requête et de conserver l'emplacement décidé lors du dernier conseil municipal. Il est précisé que les manœuvres pour la vidange des bacs sont à effectuer à l'opposé du candélabre qui est bien en prolongement du mur et non en débord.

b) Permanences élections départementales

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales (ex élections cantonales) se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars 2015 afin d'élire les conseillers départementaux. Il est procédé à la distribution des plannings des permanences des conseillers.

c) Remplacements à prévoir service périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MAHOUIN Mélissa, l'agent technique chargé de la cantine partira en congé maternité sur la période de juin à octobre 2015. Il ajoute que Chantal JEUSSE, agent d'entretien et régisseuse de la salle de loisirs partira aux environs de juin / juillet pour faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion va devoir être menée concernant l'organisation du service périscolaire au vue de ces éléments. La commission en charge de ce service devra se réunir prochainement à ce sujet afin de réfléchir pour mettre en place une nouvelle organisation en tenant compte de la législation (horaires journaliers et semaine à respecter, CP), des remplacements en cas d'absences ou garder l'organisation actuelle.

d) Achats de plantations service espaces verts

Monsieur BUSSON Roger, 2^{ème} adjoint et responsable de la commission « affaires urbaines » présente un devis de la société GIBON concernant la fourniture de plantations dans le cadre de la création d'un parterre rue Louis Lehagre. Le Conseil Municipal valide ce devis de 776.50 € HT

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 02 mars 2015

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE,